

# Assurance Garantie Prêt

---

## Assurance Temporaire Décès Garantie de Prêt

Lorsque vous contractez un crédit, votre banque exige la souscription d'une assurance afin de se garantir efficacement contre les risques d'impayés qui peuvent surgir à la suite d'un décès ou d'invalidité vous concernant pendant la période de remboursement du crédit : c'est l'assurance temporaire décès garantie de prêt.

En contractant la « garantie prêt » et en cas de sinistre, une prise en charge totale des échéances du prêt restant dues seront payées par ASTREE assurances à votre banque